

CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025
Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Votants : 36
Pouvoirs : 8
Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

09 AVR. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

33 Dénomination de rue - Opération ' Inten'City ' de Nexity

■ **Rapport de présentation :**

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Par délibération du 6 février 2023, le conseil municipal a déclassé du domaine public communal un terrain d'environ 6 385 m² constitué des parcelles cadastrées BI 632, 634, 635, 636 et 638 sis allée Lafayette en vue de le céder à la société Nexity Domaine pour la construction de 29 maisons individuelles et 48 logements collectifs dont le chantier est en cours de finalisation sur le quartier Rouher.

C'est pourquoi, par délibération en date du 16 octobre 2023, la rue Lucie et Raymond Aubrac qui était située sur ce terrain et sur l'emprise des nouvelles constructions a donc été supprimée car elle n'était plus affectée ni à un service public, ni à l'usage direct du public. Sa dénomination avait donc été retirée du tableau de classement unique des voies communales.

Par cette même délibération, la ville s'était engagée à nommer un nouvel édifice ou rue « Lucie et Raymond Aubrac » sur son territoire.

Or, pour l'adressage des 29 maisons individuelles, la société Nexity Domaine a fait une demande d'adressage individualisé auprès du service urbanisme en vue de faciliter l'accès des secours et les livraisons.

L'accès de ces 29 maisons individuelles s'effectuant par une voie privative au lotissement débouchant sur le boulevard Pierre Mendès France, la société Nexity Domaine a demandé la dénomination pour cette voie privée ouverte à la circulation publique dont le plan est présenté au sein de l'annexe 1.

Ainsi, afin de tenir l'engagement passé de la municipalité, il vous est proposé de dénommer cette nouvelle voie, rue Lucie et Raymond Aubrac, célèbres résistants dont les biographies sont

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-33DEL_CM020425-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,
Vu la délibération n°24 du 25 juin 2012 portant sur la dénomination de la voie Rue Lucie et Raymond Aubrac,
Vu la délibération n°18 du 6 février 2023 portant sur le déclassement du domaine public et la cession au profit de la société Nexity Domaine d'un terrain comprenant la rue Lucie et Raymond Aubrac,
Vu la délibération n°22 du 16 octobre 2023 supprimant la rue Lucie et Raymond Aubrac du tableau de classement unique des voies communales,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 11 mars 2025,
Vu les documents ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de dénommer la nouvelle voie privée ouverte à la circulation publique du lotissement de l'opération Inten'City de la société Nexity Domaine, rue Lucie et Raymond Aubrac.

Article 2 : d'ajouter la rue Lucie et Raymond Aubrac au tableau de classement unique des voies communales.

09 AVR. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance